

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2016

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames RIVELON, CUGNY, WATTEZ ayant donné respectivement pouvoir à Mme ALLEXANDRE, M. LECRIVENT, à M. le Maire, de M. CUGNY, absent excusé.

Présidence de Monsieur Marc SARPAUX, Maire

1°) M. le Maire fait savoir qu'à la suite du décès des maires d'Audembert et d'Hervelinghen, l'accord local qui avait été conclu en 2013 sur la répartition des sièges de délégués au sein de la Communauté de Communes se trouve remis en cause.

2°) Invite donc le Conseil à prendre connaissance d'un tableau reprenant la répartition actuelle, celle qui serait issue du droit commun, et deux propositions pour un nouvel accord local.

3°) Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (1 abstention), décide de voter pour l'accord local n° 1. Les Communes d'Audresselles, St Inglevert, Wierre-Effroy et Wissant perdraient donc un siège.

4°) Approuve le projet de révision des statuts de la Communauté de Communes afin qu'ils soient en conformité avec les lois relatives à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles et à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre).

5°) Examine le règlement intérieur de la salle des fêtes, accepte une revalorisation des tarifs de location pour 2017 et fixe une redevance pour la consommation d'électricité.

6°) Le Conseil donne son accord pour engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière. M. le Maire fait remarquer que les travaux effectués actuellement par le personnel technique (pose de géotextile et graviers) vont sans aucun doute faciliter à l'avenir l'entretien du cimetière.

7°) M. le Maire fait savoir que des pénalités de retard vont être appliquées sur le marché passé avec l'entreprise Courtois. Il propose que la somme correspondant aux pénalités soit en partie utilisée à l'achat de jardinières extérieures.

8°) Précise que les travaux de la rue Portelette sont enfin terminés, la pose des candélabres d'éclairage public venant d'être réalisée.

9°) Sont évoqués :

- L'aménagement de la future mairie et l'appel d'offres qui pourrait être lancé d'ici la fin de l'année, et la subvention du Département qui pourrait être au minimum de 62 500 €,
- Le projet d'aménagement d'une aire multisports sur le terrain attenant aux écoles,
- Les travaux d'accessibilité des bâtiments publics à commencer cette année.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc SARPAUX

